



COMPTE RENDU

Assemblée Générale 2025 du 29 novembre 2025, 16 h 15

ORDRE DU JOUR :

- Rapport d'activité
- La gestion du port par le Conseil Départemental et sa Société Publique Locale (SPL)
 - Comité Local des Usagers Permanents du Port de Plaisance (CLUPPP)
 - Conseils Portuaire 2024/2025
 - Bilans d'activités et financier SPL
- Les réunions à l'initiative de l'association
- Listes d'attente
- Rapports financiers, bilan 2025, prévision 2026
- Renouvellement du Conseil d'Administration
- Informations et questions diverses

Tenue de l'Assemblée Générale

- Effectif stable avec 38 cotisants 2025 pour 37 en 2024.
- Pour que cette AG puisse se tenir valablement, le quorum à atteindre doit être de 30% de l'effectif global de l'Association.
- Avec 12 adhérents présents et 5 pouvoirs, soit 17 présents et représentés, le quorum de 11 est atteint.
- L'Assemblée peut donc avoir lieu et les décisions seront approuvées à la majorité simple des présents et représentés.

1 – Prise de parole de Gilbert DOUCET, Maire de St Vaast

La Course en solitaire du FIGARO-PAPREC a vu son étape terminale arriver ici, ce fût un grand événement avec le village ouvert plusieurs jours et les podiums des vendredi et samedi ou chaque skipper a pu s'exprimer. Cela a été possible avec une forte implication de la SPL, des différentes associations (tenue de stand, assistance à l'organisation).

Le rayonnement de cette course a permis à St Vaast d'être ensuite sollicité pour l'accueil de la 58ème Course Croisière EDHEC qui aura lieu du 18 au 26 avril prochain.

Pour cette course, il y aura un village « jour » sur le port et un village « nuit » à la hougue.

L'arrivée de 2500 à 3000 étudiants venant faire la fête à St Vaast n'est pas sans poser quelques soucis, mais l'EDHEC a une grosse organisation et l'expérience d'encadrement pour cela.

En 2025, sous l'impulsion de la commune, le port et le Département ont accepté de réfléchir à un nouveau projet d'école de voile, cette fois ci séparé de l'accueil Tatihou et de l'office du tourisme.

En accord avec le PLU, ce projet consiste à implanter de nouveaux locaux dans le prolongement NW de « la Marina ».

Début 2026, nous allons présenter au Département un avant projet sommaire. Il comprend en sus de l'école de voile, des locaux avec :

page 1/6

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





- atelier d'entretien du navire Tatihou
- stockage pour l'hôtel de Tatihou
- des bureaux pour différentes associations
- une salle de réunion commune

Les dimensions des espaces sont une reprise de celles du projet de 2020.

Étant implanté sur la zone du port, il serait logique que le maître d'ouvrage soit la SPL. L'avantage de cette structure c'est quelle serait en mesure de récupérer la TVA, ce qui limite le coût global.

Côté financement, il s'agit de fédérer au mieux des apports de la Région, FFV, Département, CAC Le Cotentin, la Commune. Le budget global serait de l'ordre de 1,7 M€.

Dans cette optique, les événements comme FIGARO, EDHEC mettent en valeur l'attrait et la volonté de ce port de figurer dans les spots nautiques incontournables de la Manche, comme sont déjà Granville et Cherbourg (y compris le pôle nautique Hague d'Urville).

Dans le contexte actuel (+ service militaire), le projet 2024 de localiser l'École de Voile sur la Hougue sur les terrains de la Marine Nationale est abandonné.

Avec ce projet, ne sont pas compris, l'aménagement d'espaces de stockage/hivernage des embarcations de l'École de voile, ni des moyens d'hébergement permettant, par exemple, d'accueillir des classes de mer.

Des entreprises, comme Sparcraft (fabrique de mâts) en quittant St Vaast vont libérer des espaces.

Aujourd'hui la cible est de ficeler le projet d'École de Voile et son financement.

Nous lancerions les travaux qu'à l'issue des élections municipales 2026, si l'équipe en place est reconduite.

Rapport d'activité

- Actions majeures pour cette année 2024 (diapo 2)
 - ✓ Novembre 2024 : réunion du Conseil Portuaire (CP) :
 - ✓ Activité 2024, Prévisions 2025 : budget et tarifs
 - ✓ Mars 2025 : élections complémentaires CLUPP Saint Vaast
 - ✓ Avril 2025 : réunion AUPPSV/SPL :
 - ✓ Point d'avancement sur les travaux et divers
 - ✓ Mai 2025 : réunion du Conseil Portuaire :
 - ✓ Bilans 2024, d'activité et financier
 - ✓ Prévision des travaux 2025
 - ✓ Octobre 2025 : réunion AUPPSV/SPL :
 - ✓ Point d'avancement sur les travaux et divers
 - ✓ Novembre 2025 : réunion du Conseil Portuaire :
 - ✓ Activité 2025, Prévisions 2026 : budget et tarifs
- Nos participations à des réunions courant 2025 (diapo 3)
 - Février 2025 : informations sur le débat public
 - Mars 2025 : Séminaire DIRM, mise à jour du document stratégique de façade
- Information sur le site internet AUPPSV (diapo 4)

Site internet de l'association sur lequel se trouve les mises à jour relatives à de multiples informations.





2 - Comité Local des Usagers Permanents du Port de Plaisance

- Comité constitué de plaisanciers, titulaire d'une AOT (le contrat annuel) et inscrits volontairement. Il doit se réunir au moins 1 fois par an, sous l'égide de l'Agence portuaire du Département qui en assure la convocation. Lors de cette réunion doivent être présentés, le bilan de l'activité portuaire et le bilan financier exécuté de l'année n-1.
- Suite à la demande AUPPSV en CP de compléter les représentants au CLUPPP, une élection a été organisée par la Direction des ports de la Manche courant mars 2025.
- Sur un potentiel de 8 représentants des plaisanciers, nous sommes passés de 5 postes vacants à 2. (2 postes de suppléants ne sont pas occupés par manque de candidats)
- A noter que des élections de renouvellement doivent avoir lieu au second semestre 2026. Les adhérents qui ne l'ont pas encore fait sont incités à s'inscrire au CLUPPP pour participer au vote.

3 - Gestion du port par le Conseil Départemental (CD) et sa Société Publique Locale (SPL)

- Pour gérer les ports départementaux le Conseil Départemental a mis en œuvre une Société Publique Locale (SPL) régie par un Conseil d'Administration
- Le Conseil Départemental a en charge l'organisation des réunions des Conseils Portuaires (2 fois par an) et de la réunion du Comité Local des Usagers Permanents du Port de Plaisance (CLUPPP) selon les règles définies par le Code des Transports qui intègre depuis 2015 le Code des Ports.

4 - Conseils Portuaire du 15 Novembre 2024 et 23 Mai 2025

- ✓ Travaux 2024 (diapo 6)
 - ✓ Seconde tranche de la réfection de la maçonnerie de la jetée du feu vert
 - ✓ Changement des tuyaux de la station à carburant
 - ✓ Révision décennale des vérins des portes du bassin
 - ✓ Prévisions de travaux 2025
- ✓ Investissement de 2024
 - ✓ Bateau à propulsion électrique
 - ✓ Cuve de stockage d'eau de pluie
- ✓ Comptes de résultat SPL Saint Vaast 2024 (diapo 10)
 - ✓ Dépenses en forte hausse de 165 k€
 - ✓ Diminution du montant provisionné à 270 k€
 - ✓ Résultat exercice: 5 059 € (après avoir perçu une prime d'impôts de 8 279 €)
- ✓ Nos interventions (diapo 8)
 - ✓ Demande de disposer du montant des subventions perçues par sujet d'investissement/travaux. La SPL ne donne pas suite...
 - ✓ Difficultés rencontrées avec la nouvelle drague mise en œuvre à Barneville-Carteret.
 - ✓ Notre remarque sur le rythme de travail des agents qui ne permet pas/peu de réaliser des travaux en saison creuse, est très mal accueillie : Ce n'est pas aux plaisanciers de s'immiscer dans la gestion du Port !

5 – Bilan d'activité du port

En planche 9 est dressé le tableau de bord des chiffres de fréquentation du port sur les années 2021 à 2025.

Cet été, la fréquentation des visiteurs a chuté à partir de mi-août avec la dégradation des conditions météo. Elle n'a pas repris ensuite.





La Direction des ports annonce le maintien du navire Tatihou 2, en complément du 3, pour permettre d'assurer le trafic touristique durant les arrêts maintenance fréquents, liés à l'usure rapide des roulements des roues des bateaux.

6 – Réunions avec le Maître de port (planche 11)

Florent DULOIR présente la Démarche de Certification Port Propre actif en biodiversité

Cette démarche, entreprise par la SPL début 2025, a bouleversé toutes les priorités et engagements d'actions telles qu'indiquées lors du conseil portuaire de novembre 2024 !

La certification a été obtenue en juin 2025. Elle représente un état initial mais également un engagement du port à progresser sur 3 ans.

Nous avons demandé la création de toilettes sur la Zone Technique, ainsi que la modération des tarifs de compléments électriques.

7 – Réunion avec Cotentin Nautic (diapo 12)

Les thèmes abordés en novembre 2024 :

- Difficultés pour l'homologation du bateau de servitude électrique avec les affaires maritimes de Cherbourg (Ceci a généré un retard dans la livraison du bateau au port).
- Inscription de David Traisnel comme membre du Conseil Portuaire.
- Tarif calage : modalités de facturation.
- Projet de changement du Roulève.
- Suggestion de remises sur la facturation de grutage aux membres de l'Association : non suivie d'effet !

8 - Conseil Portuaire du 14 Novembre 2025

- ✓ Travaux 2025 (diapo 13)
 - ✓ Troisième tranche de la réfection de la maçonnerie de la jetée du feu vert
 - ✓ Cuve à carburant plaisance
 - ✓ Fin de la révision décennale des vérins des portes du bassin
 - ✓ Approvisionnements pour la réfection des bornes de fluides des pontons
 - ✓ Portail de la zone technique
 - ✓ Approvisionnements pour les éclairages
- ✓ Investissement de 2025
 - ✓ Fourgon électrique
- ✓ Nos interventions (diapo 14)
 - ✓ Dragage SPL : Comment et pour combien figure t'elle dans les actifs ? Quelles sont les frais d'exploitations constatés ?
 - ✓ La réponse fait ressortir que les frais d'exploitation compris dans les anciennes provisions de 70k€ / an (info SPL de 2023) ne sont plus couverts par celles ci avec la réponse actuelle.
 - ✓ Ce montant (ex provisions) intitulé dorénavant « frais de service dragage » passe à près de 75k€ selon le budget prévisionnel 2026.
 - ✓ Le Dragage du port de Granville devant débuter en début d'année 2026, suite à celui de Carteret, le créneau de l'automne 2027 pour Saint Vaast pourrait être remis en question. Or, tout report, implique ici le besoin de refaire l'étude d'impact écologique (coûteuse) arrivant à expiration tout début 2028 !
 - ✓ Ceci met en évidence un risque sur le coût de dragage de St Vaast, non couvert par les provisions !

page 4/6

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





9 - listes d'attente à fin octobre 2025

Détail des listes d'attente présenté. (diapo 15)

Avec 16 places récemment attribuées, les listes d'attente comprennent 99 demandes contre 102 à fin octobre 2024.

10 - Rapport financier de l'AUPPSV

La présentation des comptes et budget est faite par le Trésorier.

Bilan financier 2025 (diapo 16)

- Solde de l'exercice à début novembre avec une trésorerie de 392 € en hausse de 100 € sur l'exercice entre les 2 AG.

Prévision de Budget 2026 (diapo 17)

- Budget de dépenses / recettes équilibré de l'ordre de 500€.

Vote du quitus bilan 2025 et approbation budget 2026

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Quitus est donné à l'unanimité.

11 - Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration

Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration comme les statuts le prévoient (Par tiers tous les ans - Jusqu'à 9 membres possible) (diapo 18).

Sont sortants en 2024 : Denis LATIRRE (se représente)
Christian MASSON (se représente)

Sont membres du CA Georges COURTAY
Jean Riby

Deux candidats se déclarent : Yves BUFFETAUT
Christian GUEVILLE

Il est procédé au vote.

- ✓ Chacune des personnes qui se représentent est élue à l'unanimité.
- ✓ Chacune des personnes qui se présentent est élue à l'unanimité.

Cela permet au bureau de retrouver une constitution plus étoffée, ce qui était souhaitable à terme.

Une réunion du CA est programmée lundi 01/12/2025.

12 – Informations diverses

Le planning des travaux liés au champ éolien Centre Manche 1, dans sa version 2025, est projeté avec : (diapo 20)
(*texte ci dessous plus clair que le discours en séance*)

- Des travaux de liaison sous marine de 2029 à 2030
- Des travaux de liaison terrestre souterraine de 2026 à 2028 pour le génie civil
- et de 2028 à 2030 pour la mise en place du câble
- L'enquête publique, relative au chantier de raccordement de la liaison terrestre de St Marcouf à l'Étang Bertrand, a eu lieu cet automne.

Durant les travaux de liaison maritime, les zones de navigation au sud et à l'est de St Vaast seront impactées.

page 5/6

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





L'association a passé une convention avec le cabinet d'assurances AXA de Saint Vaast.
Sur demande, les devis d'assurance se verront appliquer une réduction tarifaire de 15 %.

Merci à Lucien POIROT de tenir le rôle de Webmaster de notre site internet.

13 – Questions diverses

- ✓ Il est signalé des poubelles qui débordent régulièrement et un sol non lavé dans la zone déchets du terre plein entre le ponton C et D. Une partie de ces poubelles est attribuée à l'hôtel de Tatihou.
- ✓ Lors de l'arrivée de la course du FIGARO, la zone déchets entre les ponton E et F avait la même problématique.
- ✓ Un des problèmes récurrent, ce sont les personnes extérieures au port qui viennent déposer leur ordures dans les réceptacles du port.
- ✓ Depuis la mise en place du tri sélectif sur la communauté « Le Cotentin », les zones de dépose de poubelle n'ont plus que les réceptacles à verre...
- ✓ Comparativement à certains ports dans le midi, pour un prix d'AOT équivalent, ils ont des prestations étendues, ce qui n'est pas le cas ici.
- ✓ Il est relevé par des résidents que la temporisation de 12 h d'électricité n'est pas adaptée aux usages :
 - ✓ Un visiteur paye sa place pour 24 h, et doit réarmer au bout de 12h !
 - ✓ Un résident qui passe une nuit à bord en hiver, en armant le courant à 19h, il devra se lever à 07h pour réarmer ! Ce n'est pas confortable.
 - ✓ Suggestion : la temporisation minimum devrait être à minima de 18h, voire de 24 h.
 - ✓ Cette temporisation à St Vaast ne se retrouve quasiment pas dans les ports depuis La Rochelle !
- ✓ A St Vaast, l'accompagnement des visiteurs au ponton est inexistant...

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture à 18h25 cette assemblée générale 2025.

